

## ***La CNSA et la Fédésap reconduisent leur accord - cadre pour la modernisation et la professionnalisation du réseau des SAAD<sup>1</sup> adhérents de la Fédésap***

### ***« Pour un Domicile inclusif et efficient », un programme ambitieux au service d'une offre de qualité***

Signée pour une durée de quatre ans (2018 - 2021), cette nouvelle convention va permettre à la Fédésap de poursuivre la démarche d'accompagnement de ses adhérents autour de cinq axes stratégiques :

- 1) Modernisation des systèmes d'information
- 2) Déploiement de la télégestion
- 3) Accompagnement à la sécurisation de l'activité
- 4) Développement de la qualité de service
- 5) Professionnalisation des managers et dirigeants non-salariés

Pour rappel, la Fédésap est la première fédération d'entreprises à avoir signé en 2015, une convention avec la CNSA qui avait permis d'accompagner plus de 750 SAAD adhérents.

Avec ce nouveau programme doté d'un budget de 14,8 millions d'euros, la Fédésap pourra accompagner plus de 1 300 SAAD dans la structuration de leur activité au profit du développement d'une offre de qualité.

### ***Un soutien fort de la CNSA au développement d'une offre d'aide et d'accompagnement à domicile perenne et efficiente***

Cette nouvelle convention concrétise l'accompagnement dynamique et de proximité des entreprises d'aide et de maintien à domicile portée par les services de la fédération et le développement exponentiel de son réseau adhérents.

C'est aussi un signe fort de la CNSA au développement d'une offre de services à Domicile de qualité ouverte au plus grand nombre sur tous les territoires en faveur de nos concitoyens en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Ce programme, par son contenu, poursuit les actions menées conjointement par la Caisse et la Fédésap notamment sur les problématiques d'interopérabilité des systèmes d'information, de généralisation de la télégestion de tous les opérateurs au bénéfice de la modernisation du secteur.

Enfin, dans le cadre des travaux menés actuellement autour d'un futur projet de loi « *Autonomie et Grand Âge* », ce soutien fort matérialise un engagement fort en faveur d'une réponse coordonnée respectueuse des besoins des personnes âgées ou en situation de handicap et efficiente économiquement.

### ***La Fédésap***

<sup>1</sup> SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



## A propos de la CNSA

Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

Pour plus de renseignements : <https://www.cnsa.fr>

## Pour plus de renseignements

@ : [contact@fedesap.org](mailto:contact@fedesap.org)

Tel. : 01 75 43 77 20

[www.fedesap.org](http://www.fedesap.org)